



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations
Débat d'orientations budgétaires 2015

DEL-2015-001

Numéro de la délibération : 2015/001

Nomenclature ACTES : Finances locales, décisions budgétaires

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 26/01/2015

Date de convocation du conseil : 20/01/2015

Date d'affichage de la convocation : 20/01/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, Mme Faten ARAB-JAZIRI, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Yvon PÉRESSE, M. Alain PIERRE, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Madeleine JOUANDET par M. Yann LORCY, Mme Véronique LE BOURJOIS par M. Michel GUILLEMOT, Mme Laurence LORANS par M. Daniel LE COUVIOUR, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT

Était absent excusé : M. Laurent BAIRIOT

Débat d'orientations budgétaires 2015

Rapport de Yann LORCY

En application du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit débattre des orientations budgétaires dans le délai de deux mois précédant le vote du budget lui même.

Nous vous proposons :

De prendre acte que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015 s'est tenu dans les conditions requises.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 27 janvier 2015

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Débat d'Orientation Budgétaire

Conseil Municipal du 26 janvier 2015



SOMMAIRE

Contexte National

A – Fonctionnement

1- Recettes

1-1 Les concours de l'Etat

1-2 Les ressources fiscales

a°) la fiscalité directe

b°) la taxe sur l'électricité

c°) la taxe additionnelle sur les mutations

d°) la taxe locale sur la publicité extérieure

e°) objectif

1- 3 Les dotations en provenance de Pontivy communauté

a°) l'Attribution de Compensation (AC)

b°) la Dotation de Solidarité Communale (DSC)

2 Dépenses

1-1 Fonctionnement

2-2 Charges exceptionnelles

B – Investissements

1- La rétrospective

2- Orientation 2015

3- La prospective

Conclusion

CONTEXTE NATIONAL

Comme vous le savez, l'ensemble des collectivités locales est associé au redressement des comptes publics à hauteur de 11 milliards d'euros en 2017.

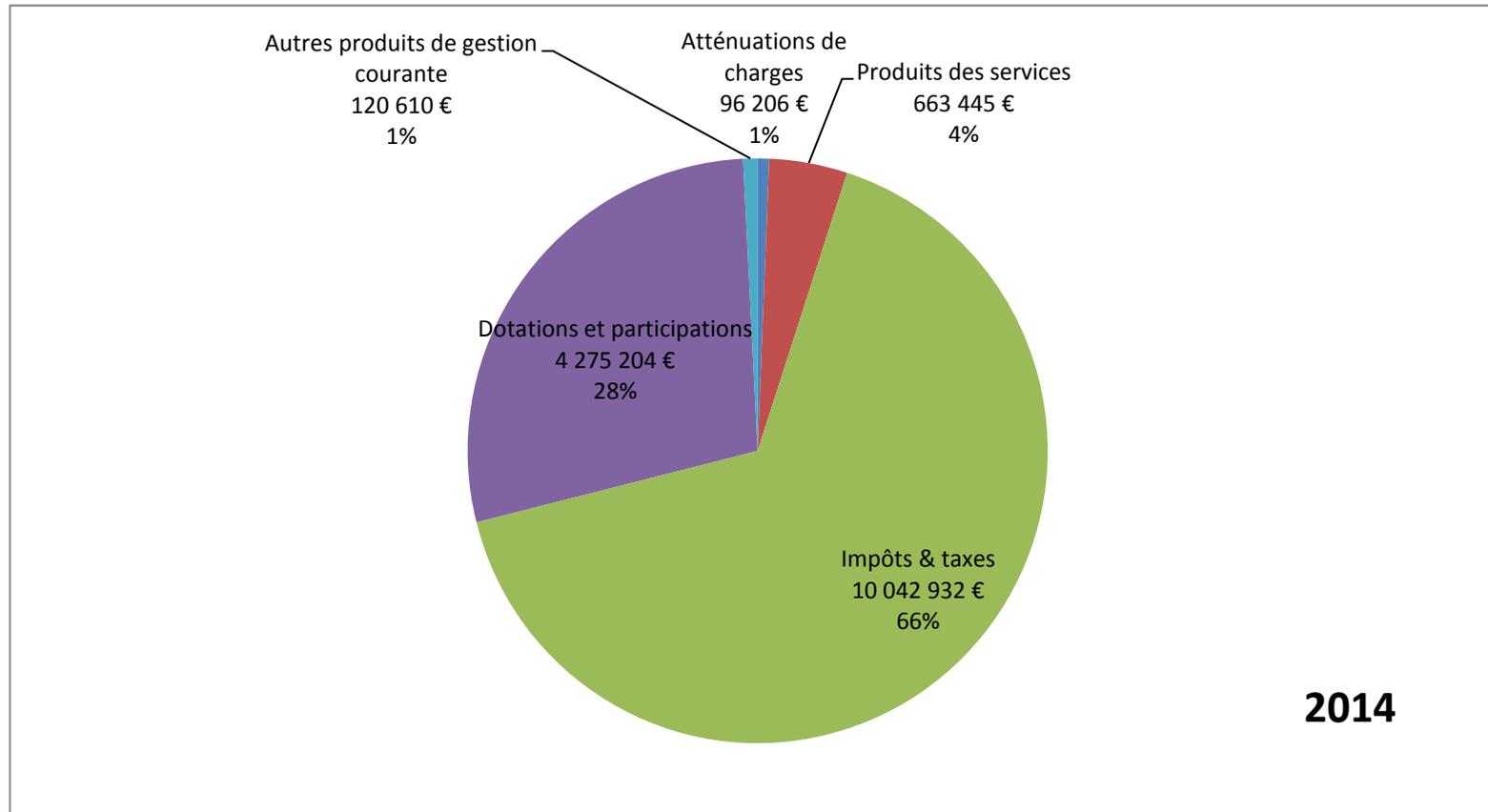
Déjà engagée en 2014 pour 1,5 milliards d'euros, cette baisse de crédit sera de 3,7 milliards en 2015 puis réitérée pour les mêmes montants en 2016 et 2017.

Notre ville de Pontivy devra donc faire face à un recul progressif de son épargne brute sur les 3 prochaines années.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

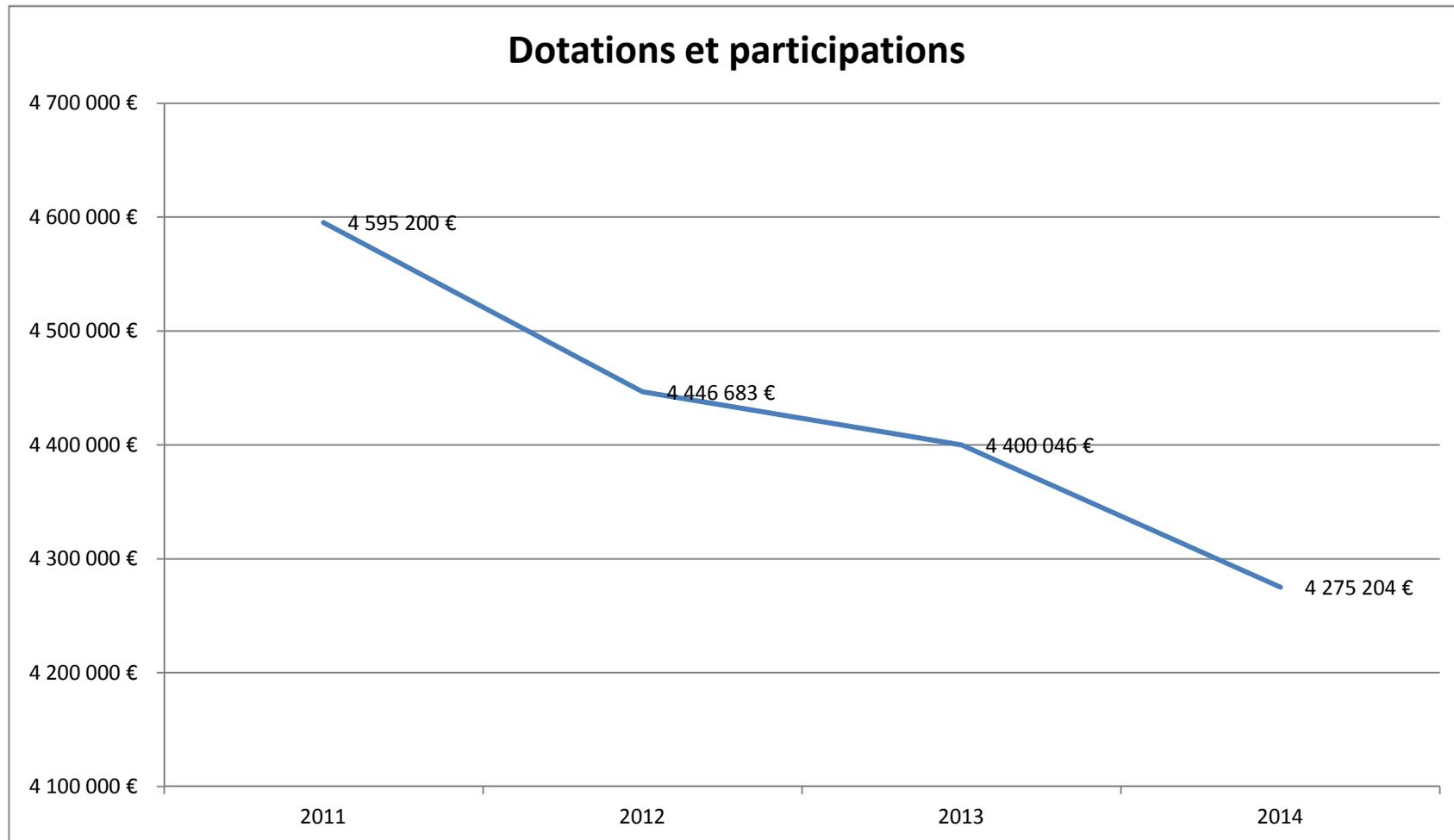
A – Fonctionnement

1 - Recettes

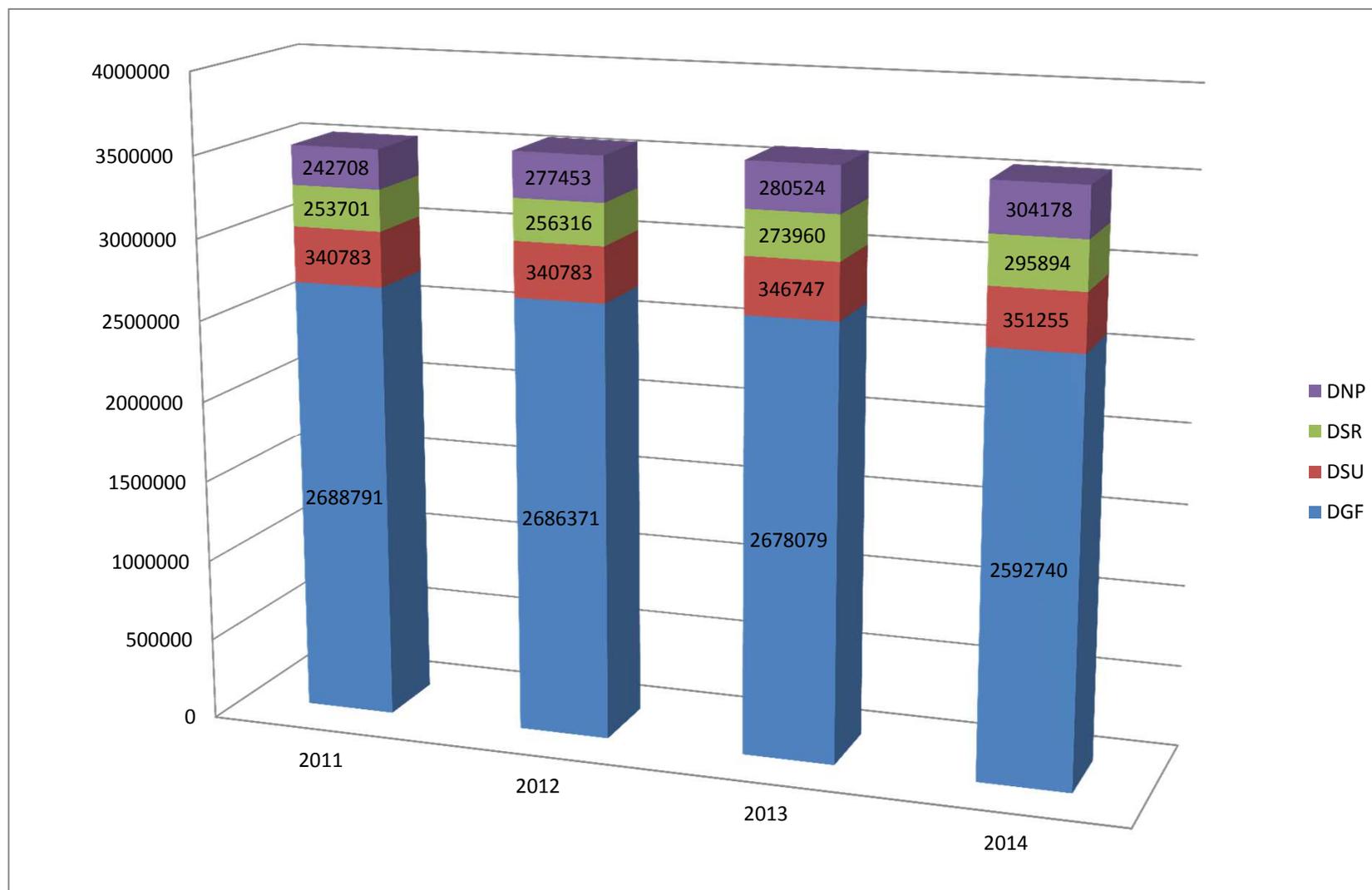


1 – 1 Les concours de l'Etat

a°) la rétrospective



Les dotations de l'Etat (DGF, DSU, DSR, DNP)



b°) orientation 2015

- La **DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)**

L'effort de notre ville au redressement des finances publiques est estimé à 278 K€ au titre de l'année 2015, à 556 K€ en 2016 et à 832 K€ en 2017.

Notre DGF aura donc baissé en 4 années par rapport à 2013 de 945 372 € (chiffres communiqués par Monsieur Quistrebert, notre trésorier).

- La **DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)**

Sont éligibles à cette dotation les communes classées dans les trois premiers quarts des communes de plus de 10 000 habitants, soit 734 communes en 2014. Pour information, la ville de Pontivy était au 445^{ème} rang en 2014.

Par ailleurs, si l'on se réfère aux critères retenus pour 2014 :

Si R (Rang de la commune) ≤ 491 $DSU\ 2014 = DSU\ 2013 \times 1,013$

Si $491 < R < 736$ $DSU\ 2014 = DSU\ 2013$

L'augmentation annoncée de la DSU passe de 120 à 180 millions mais sera vraisemblablement réservée en grande partie aux 250 premières communes,

Aussi, nous pensons pouvoir bénéficier d'un accroissement plus modeste et l'estimons à 10 % pour cette année, soit + 35 K€ puis de l'ordre de 2 % les années suivantes.

- La **DSR (Dotation de Solidarité Rurale)**

Réservée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissement de 10 000 à 20 000 habitants comme Pontivy et aux 10 000 premières communes, le classement se fait en fonction du Pfi (Potentiel Fiscal) par habitant.

Pour information, notre Pfi 2014 était de 943,03 contre 1 217 pour le Pfi de notre strate.

L'augmentation annoncée de la DSR est conséquente passant de 78 à 117 millions.

Toutefois, faute d'informations suffisantes sur la répartition de cette dotation, nous estimons une revalorisation de 10 %, soit + 30 K€ en 2015 puis de l'ordre de 2 % les années suivantes.

- La **DNP** (Dotation Nationale de Péréquation)

Comme pour la DSU et la DSR, nous prévoyons une augmentation de 10 %, soit 30 K€ en 2015 puis de l'ordre de 2 % les années suivantes.

c°) la prospective

Compte tenu des hypothèses présentées ci-dessus, la Ville de Pontivy perdrait

En 2015 : 183 K€

En 2016 : 440 K€

En 2017 : 695 K€

Entre 2013 et 2017, notre ville perdrait ainsi l'équivalent de 20 % des concours de l'état.

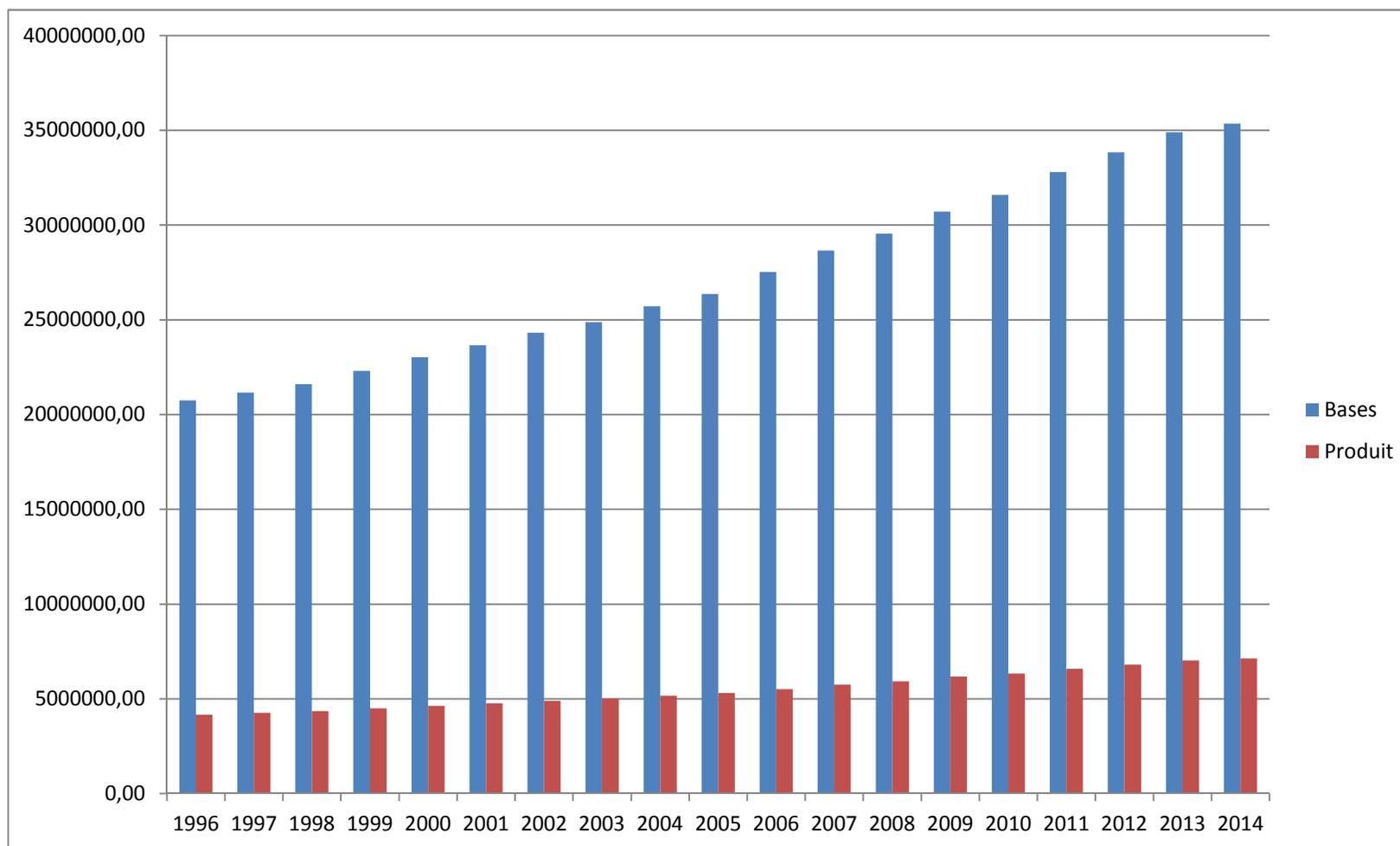
1 – 2 Les ressources fiscales

a°) La fiscalité directe

Depuis l'année 1996, où les taux des taxes d'habitations et foncières avaient augmenté brutalement de 15,5 %, les taux « ménages » sont restés inchangés :

	Ville de Pontivy	Moyenne nationale (2013)
Taxe habitation	14,46 %	15,68 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	25,89 %	23,75 %
Taxe foncière sur propriété non bâties	52,56 %	58,96 %

Les bases nettes d'imposition ont évolué comme suit :



Pour information, Monsieur le Trésorier de Pontivy nous indiquait dans son rapport du 5 septembre dernier :

« les bases communales de taxe d'habitation ramenées à l'habitant (1 208 €) sont en retrait de plus de 13 % sur les références régionales (1 394 €). Les abattements de taxe d'habitation décidés par la commune portent sur des bases d'un total de 437 K€ représentant une perte de produit pour 63 K€.

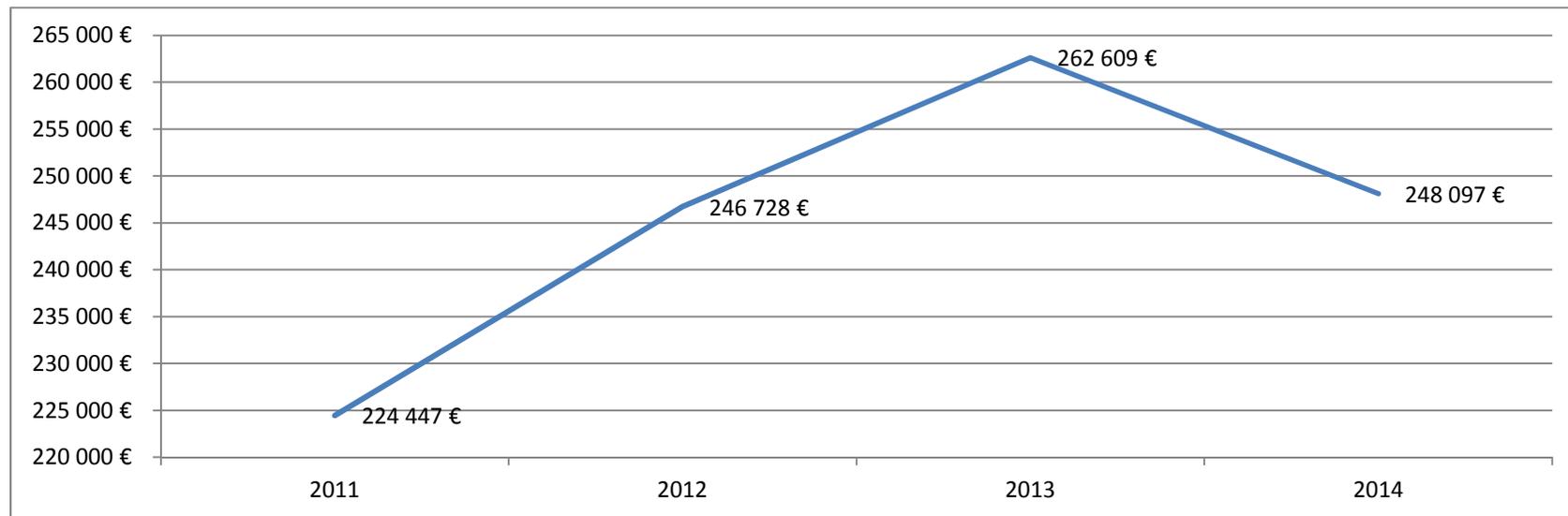
La valeur locative moyenne se situe 10 % en dessous de la moyenne bretonne.

Pour la taxe foncière bâtie, les exonérations décidées par la commune concernent des bases légèrement supérieures à 147 K€ : la perte de produit qui en résulte s'élève à 38 K€. »

L'évolution de l'actualisation forfaitaire des bases pour 2015, fixée par la loi de finances, sera de 0,9 %. Quant à l'évolution physique (enrichissement, abstraction faite de l'actualisation), elle sera, comme en 2014, très modérée en raison de l'immobilisme du marché immobilier

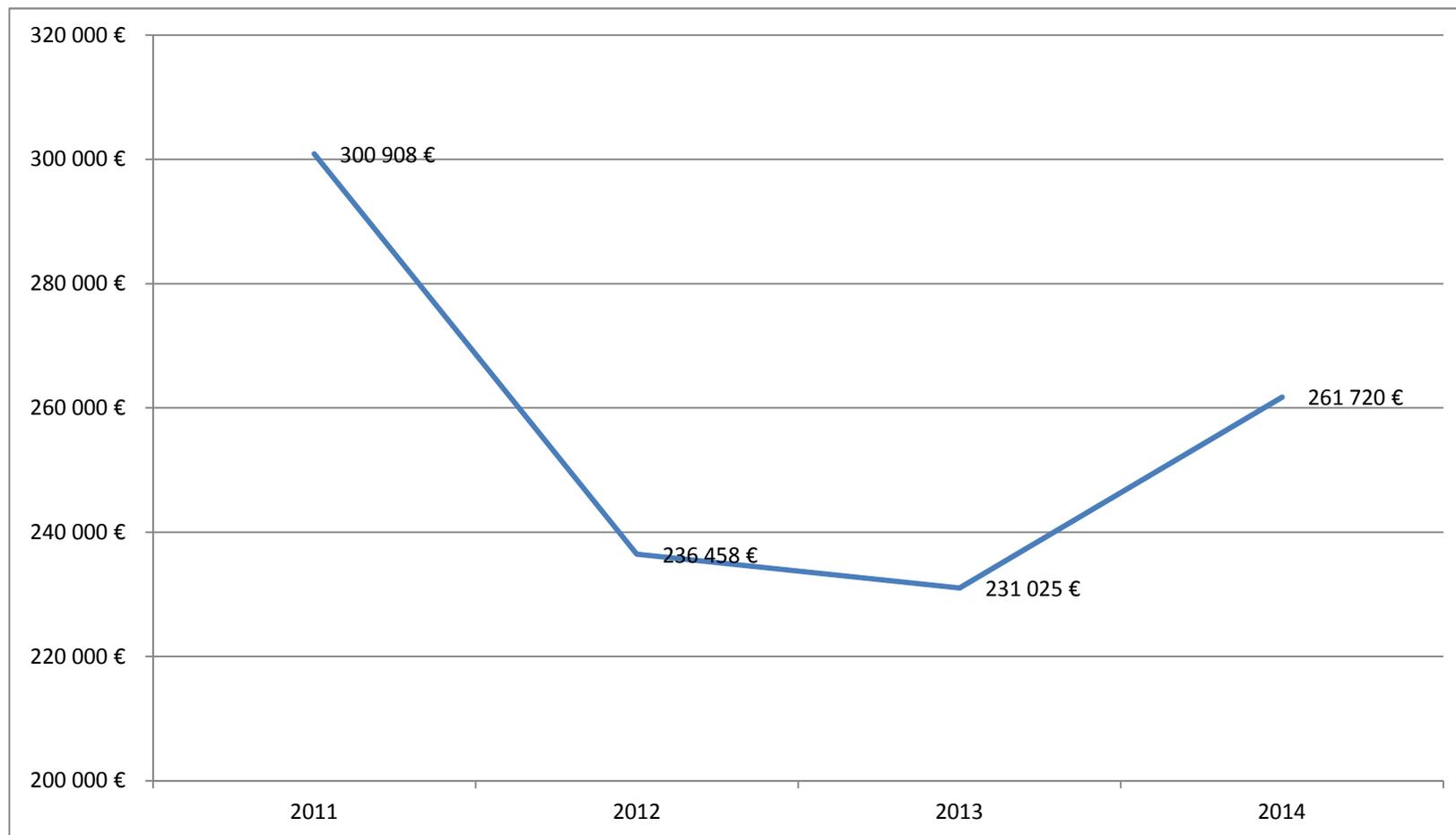
b°) La taxe sur l'électricité

Sur décision des pouvoirs publics, les tarifs réglementaires de vente de l'électricité ont évolué le 1^{er} novembre 2014. Aussi, suivant les informations données par EDF, cette évolution tarifaire se traduira pour la Ville de Pontivy par une augmentation moyenne de 2,88 %.



c°) La taxe additionnelle sur les mutations

La taxe additionnelle reste extrêmement fragile en raison de l'évolution du marché immobilier.

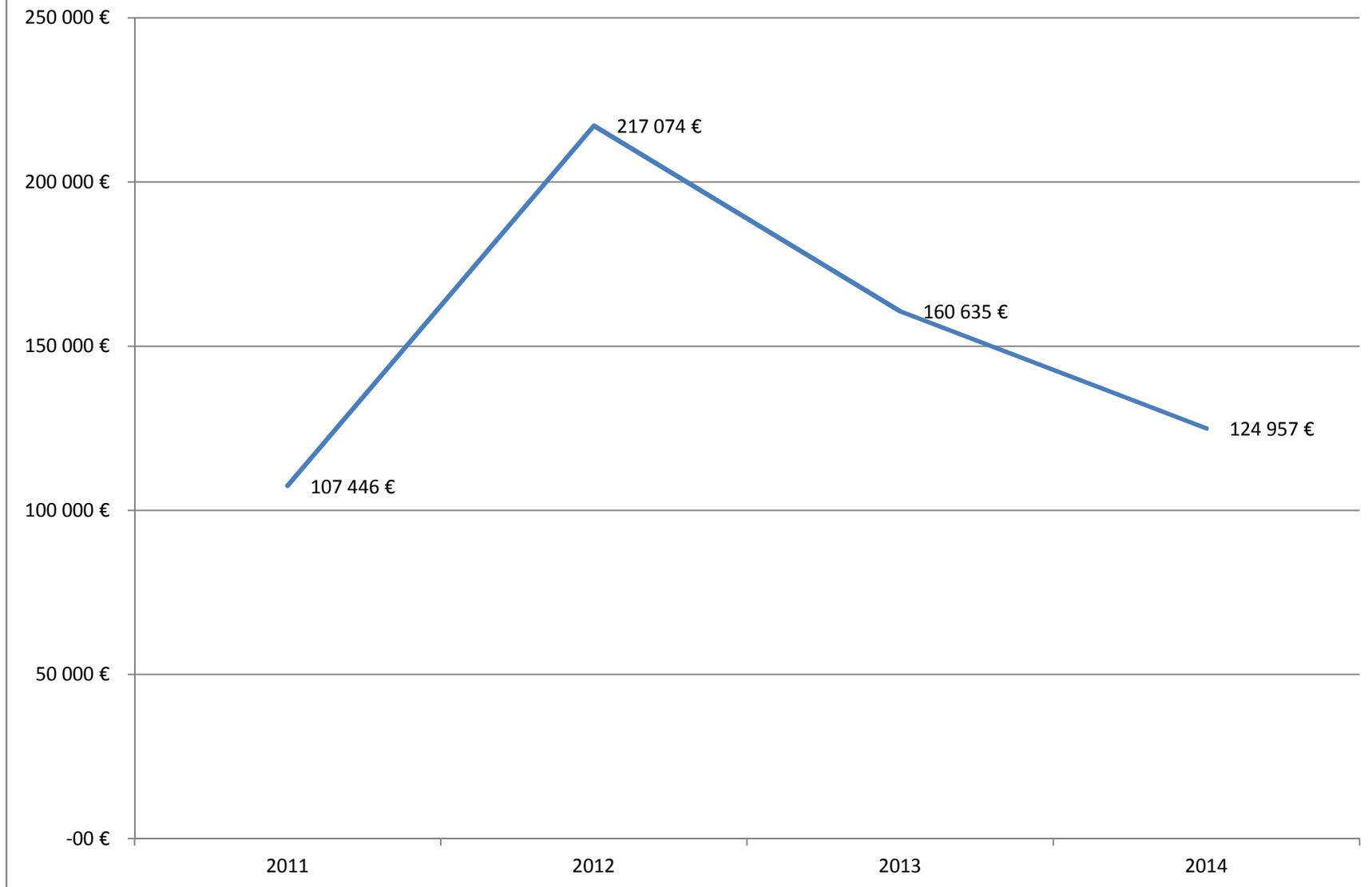


d°) La taxe locale sur la publicité extérieure

La TLPE est une imposition locale facultative qui taxe les enseignes, les pré-enseignes et les dispositifs publicitaires.

Souhaitant préserver notre cadre de vie, nous souhaitons revenir à l'objectif premier de cette taxe, issue de la loi de modernisation de l'économie du 8 août 2008. Ainsi, une information sera donnée au cours du 1^{er} trimestre 2015 à l'ensemble des redevables.

TLPE



e°) Objectif

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la morosité du marché immobilier et la stagnation des autres taxes, nous confirmons notre volonté de ne pas alourdir la fiscalité directe.

1 – 3 Les dotations en provenance de Pontivy Communauté

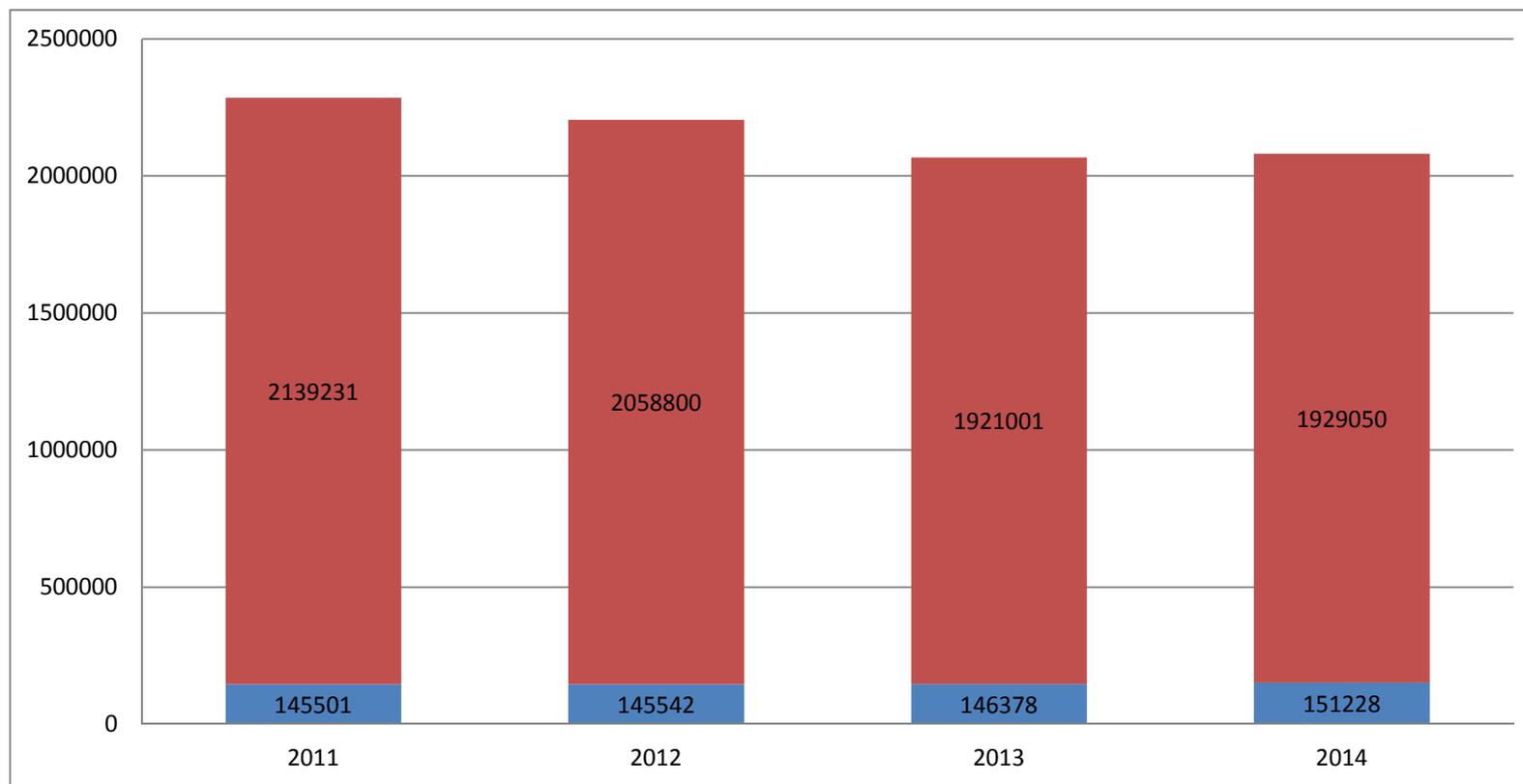
a°) L'Attribution de Compensation (AC)

Suite au transfert de compétences (Pôle enfance et transport urbain) auprès de la communauté des communes, notre AC a baissé de 9,83 % depuis 2011 pour atteindre 1 929 K€ en 2014.

L'attribution de compensation sera légèrement en baisse sur 2015 en raison du transfert partiel de notre service urbanisme.

b°) La Dotation de Solidarité Communale (DSC)

Cette dotation sera maintenue à son niveau de 2014 même si des évolutions sont possibles dans les années à venir.



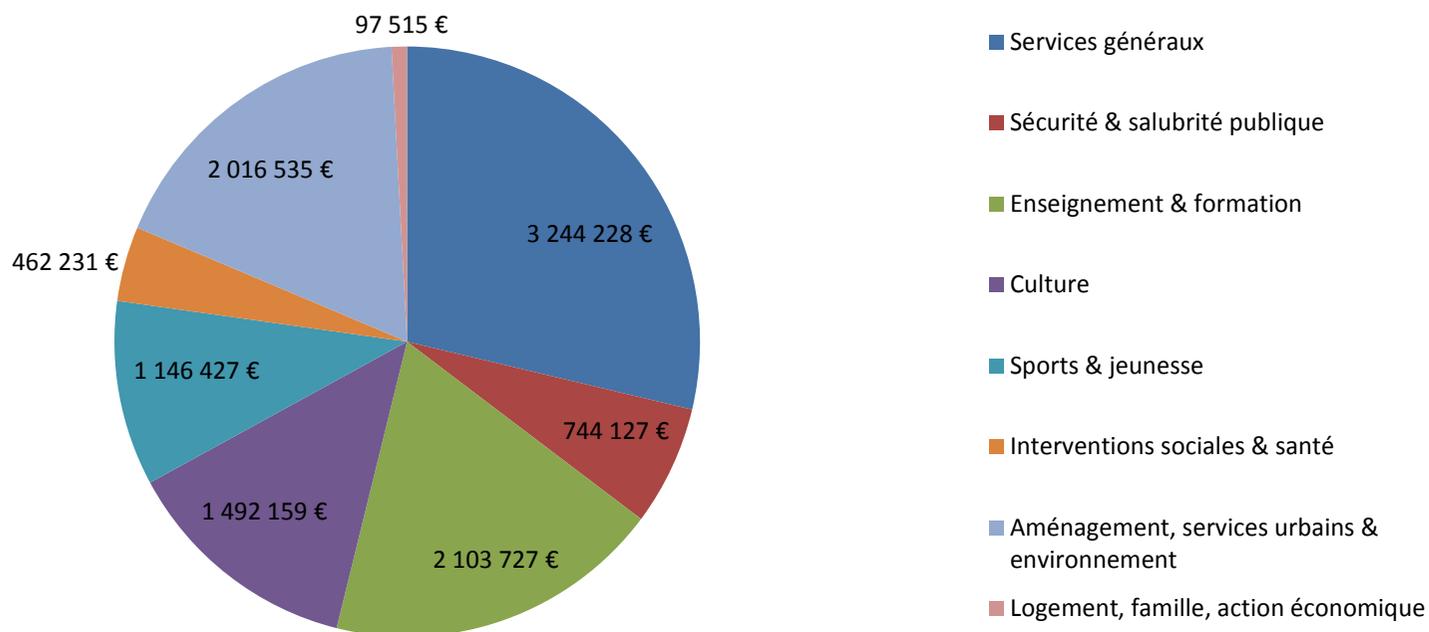
c°) La prospective

Hormis le transfert partiel de notre service urbanisme, les dotations en provenance de Pontivy communauté devraient être maintenues à leur niveau actuel même si l'impact des baisses des dotations de l'Etat pèse également lourdement dans leur bilan financier, soit une baisse de l'ordre 1 400 K€ à l'horizon 2017.

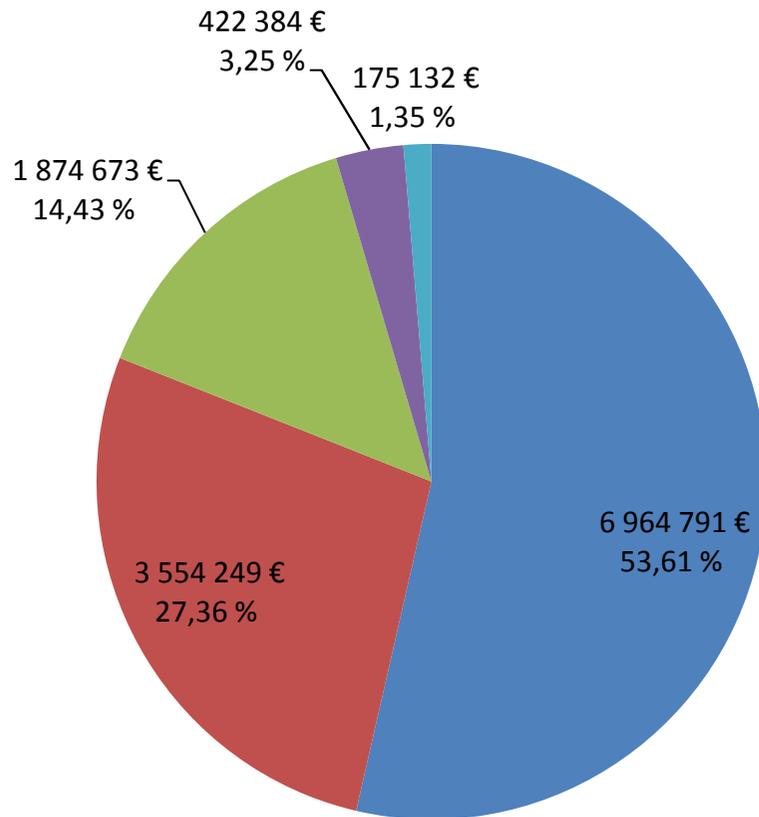
2 – Les dépenses

2 – 1 Fonctionnement

Par fonction (contraction des comptes fonctionnels)



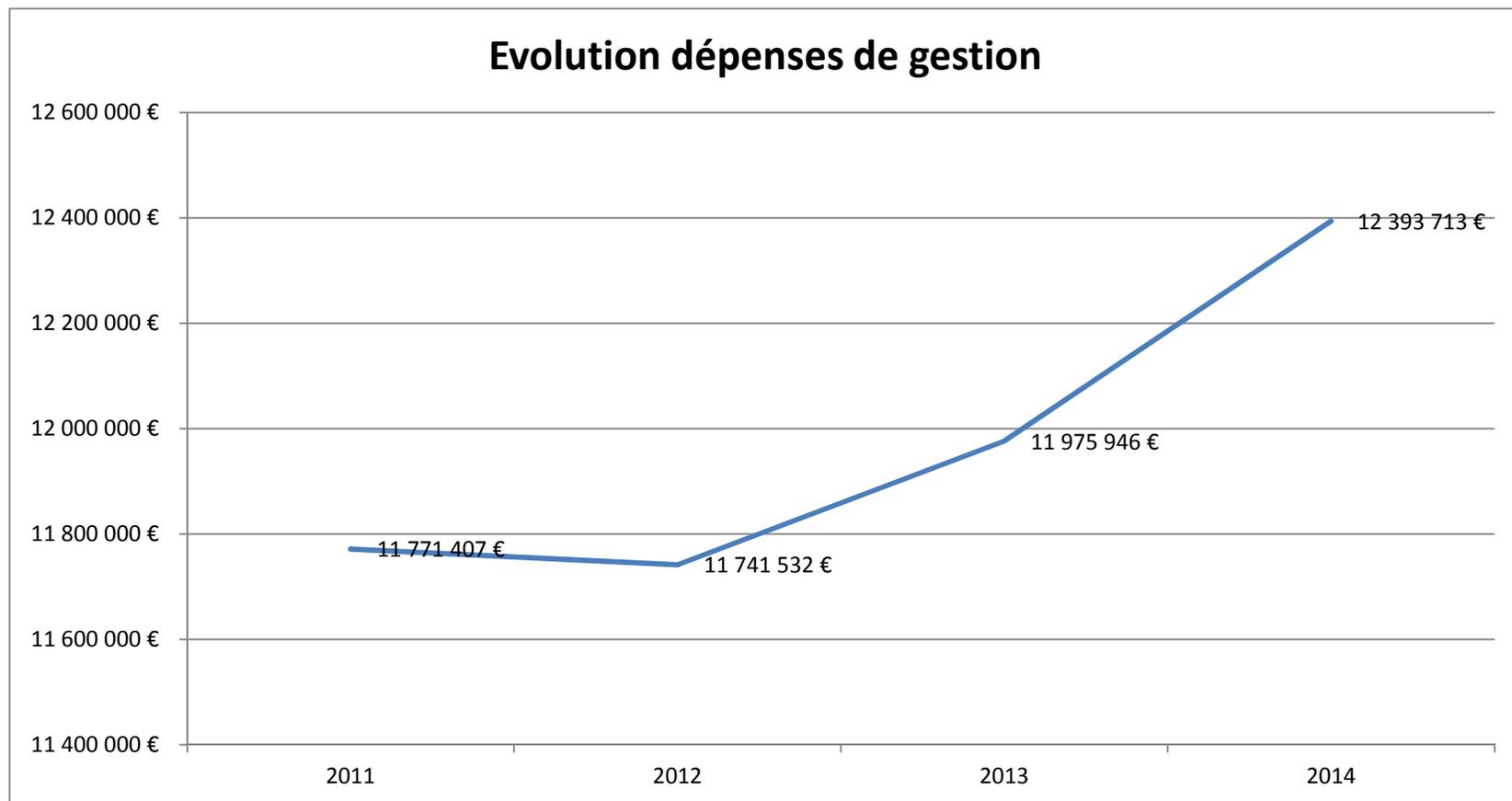
par nature



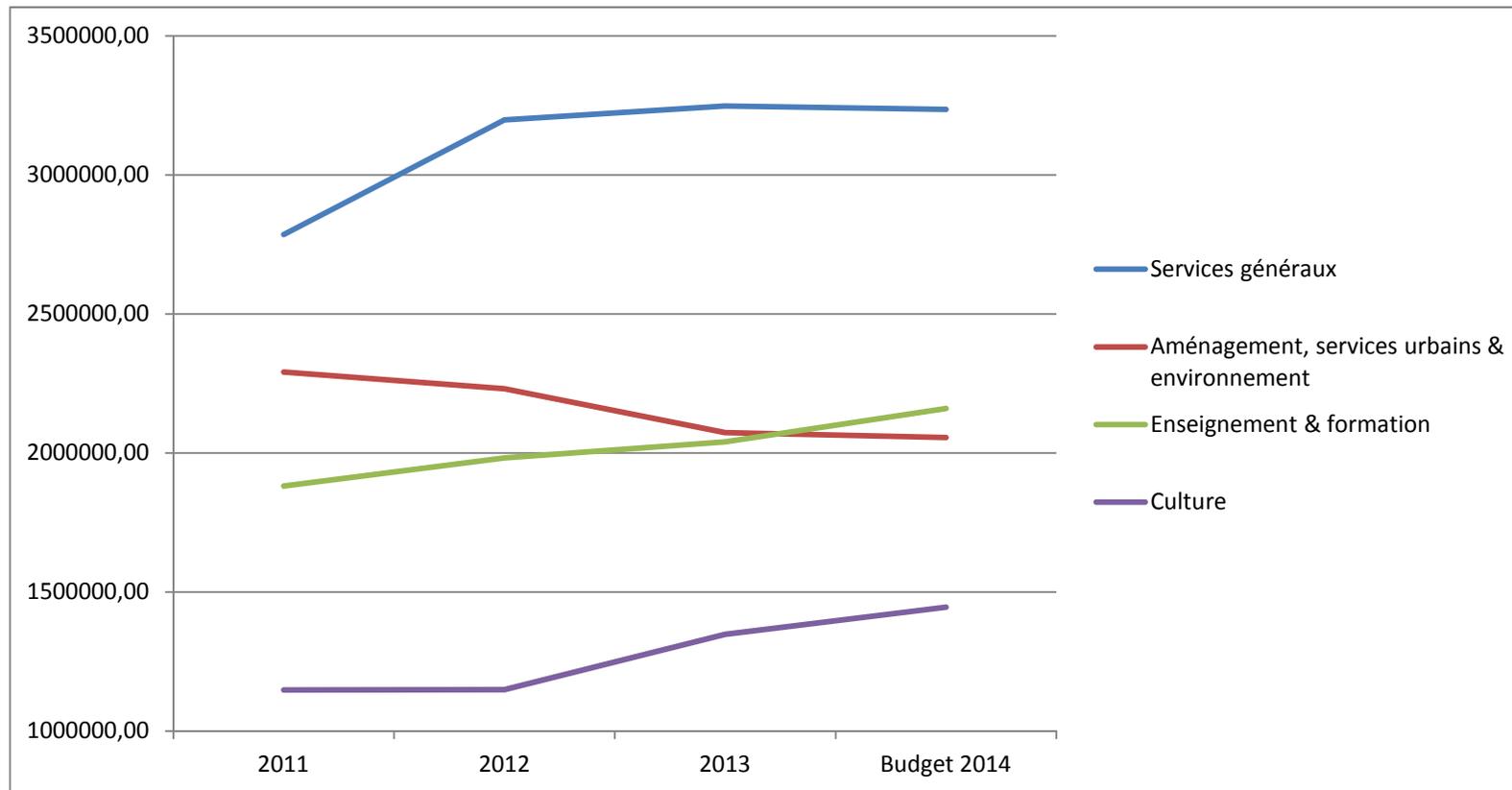
- Charges de personnel & frais assimilés
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

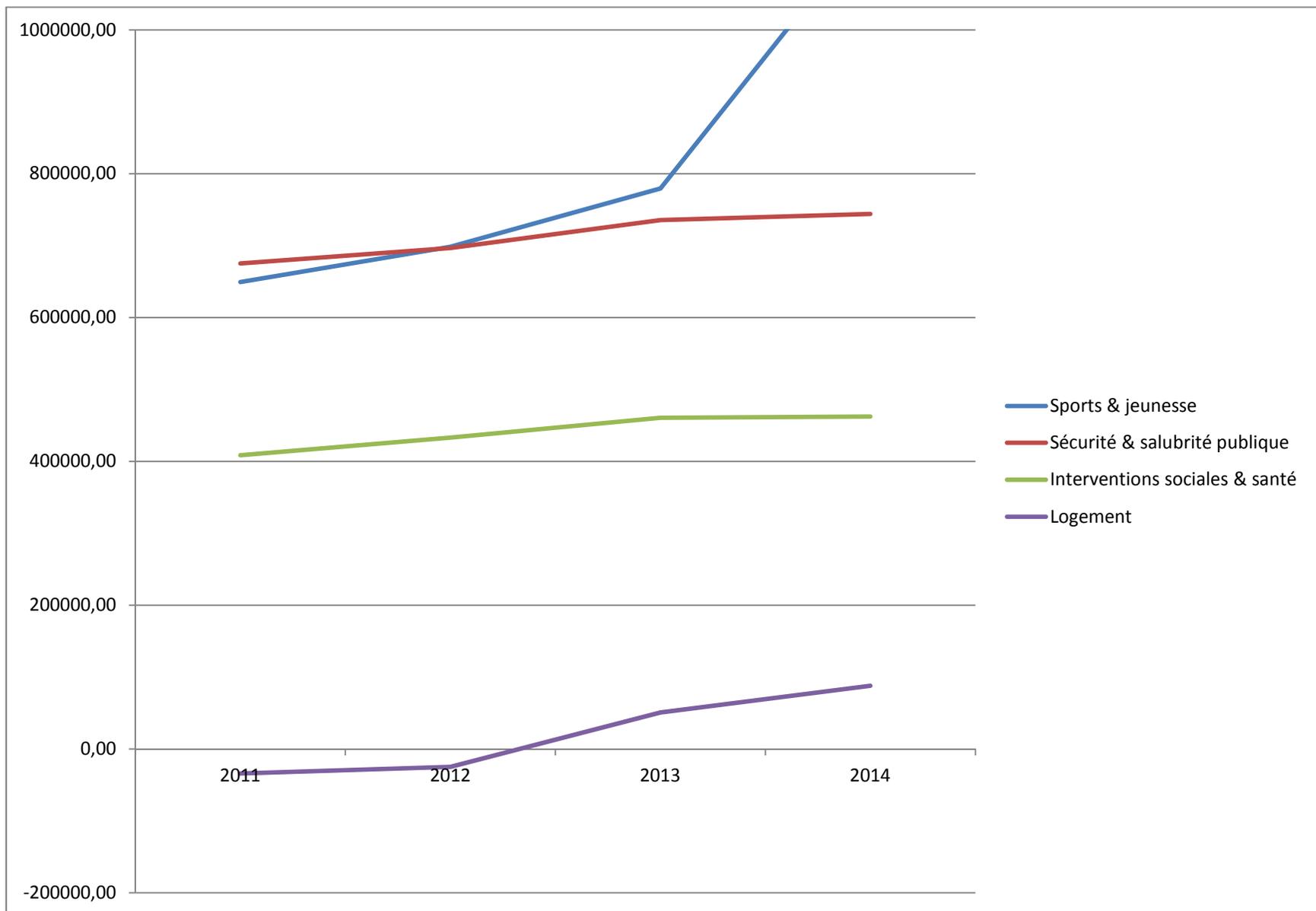
a°) la rétrospective

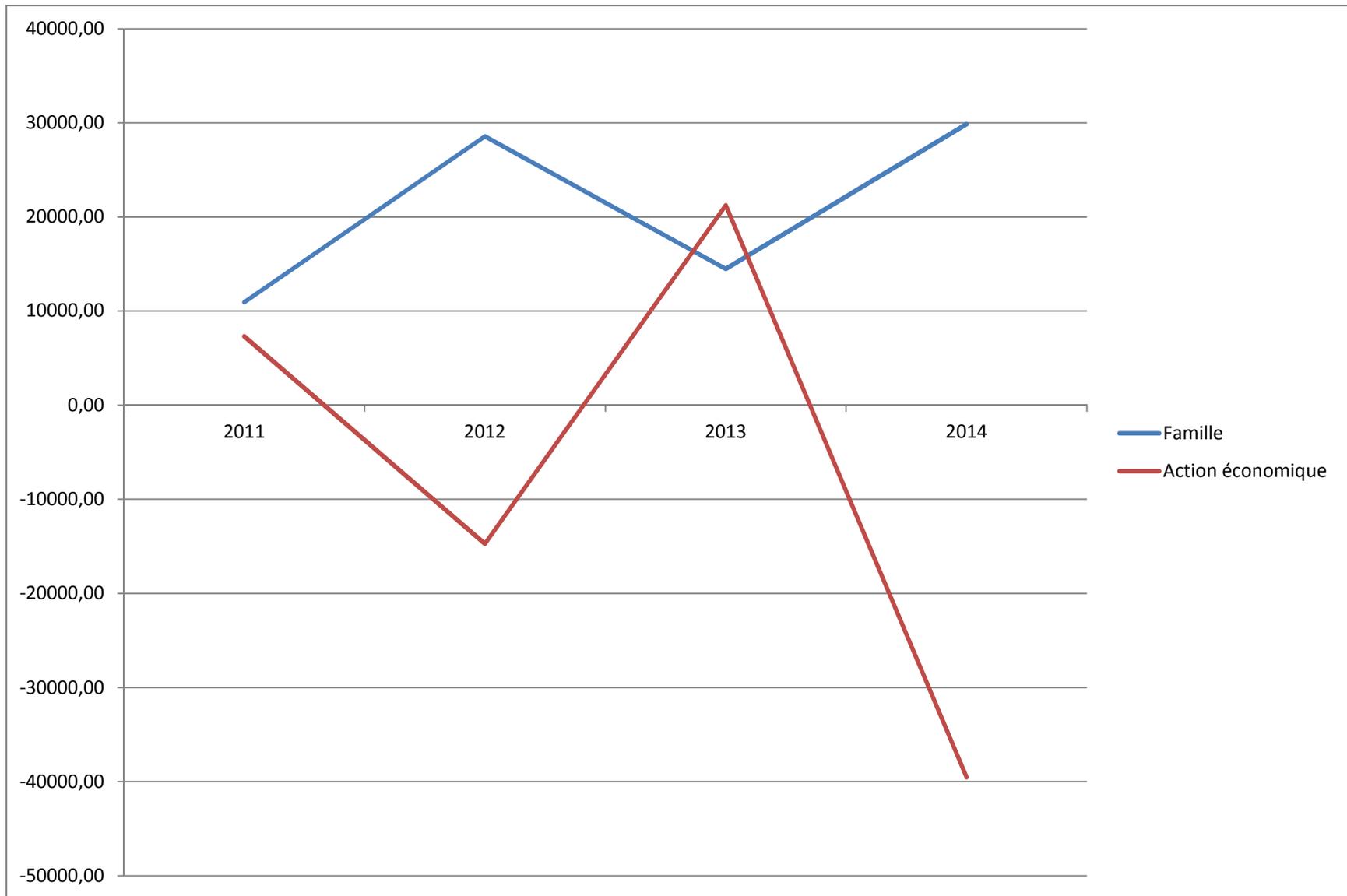
Depuis l'année 2012, nous assistons à une hausse de nos charges de fonctionnement



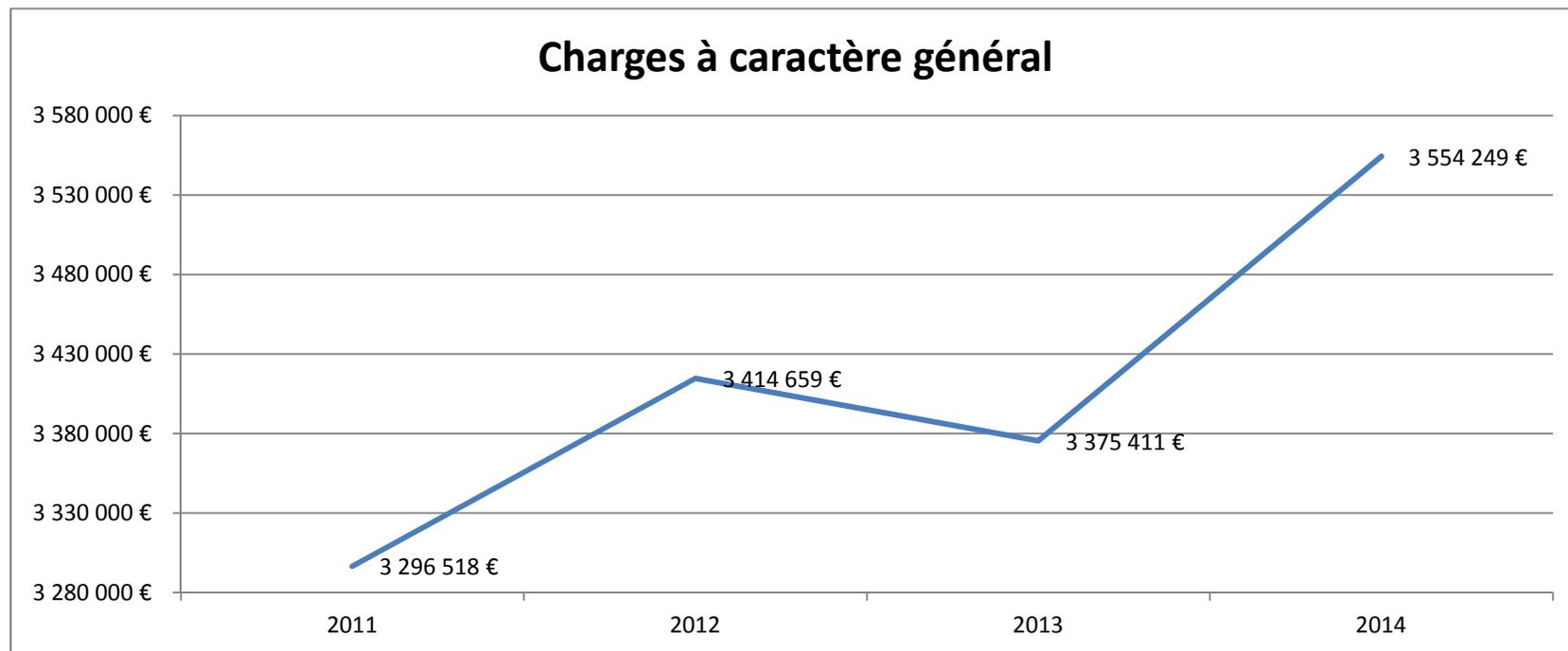
A l'exception de la fonction « aménagement, services urbains et environnement », dont le coût (contraction dépenses/recettes) est passé de 2 290 K€ à 2 017 K€, la hausse des coûts des autres fonctions est conséquente.







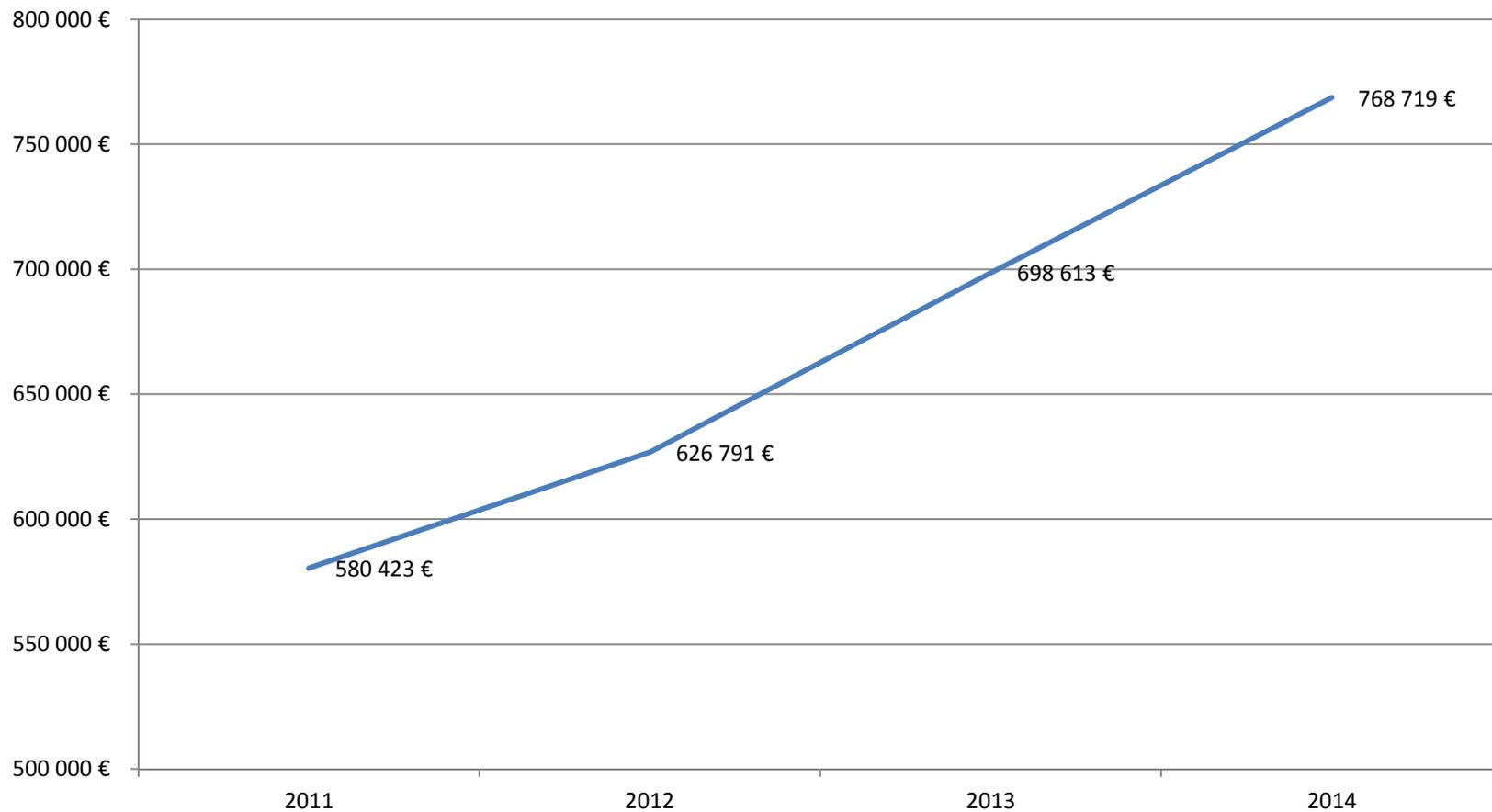
Malgré le transfert de compétence « petite enfance et transport urbain » à Pontivy Communauté, les charges à caractère général n'ont cessé d'augmenter (la biennale du livre expliquant pour partie la baisse de l'année 2013).



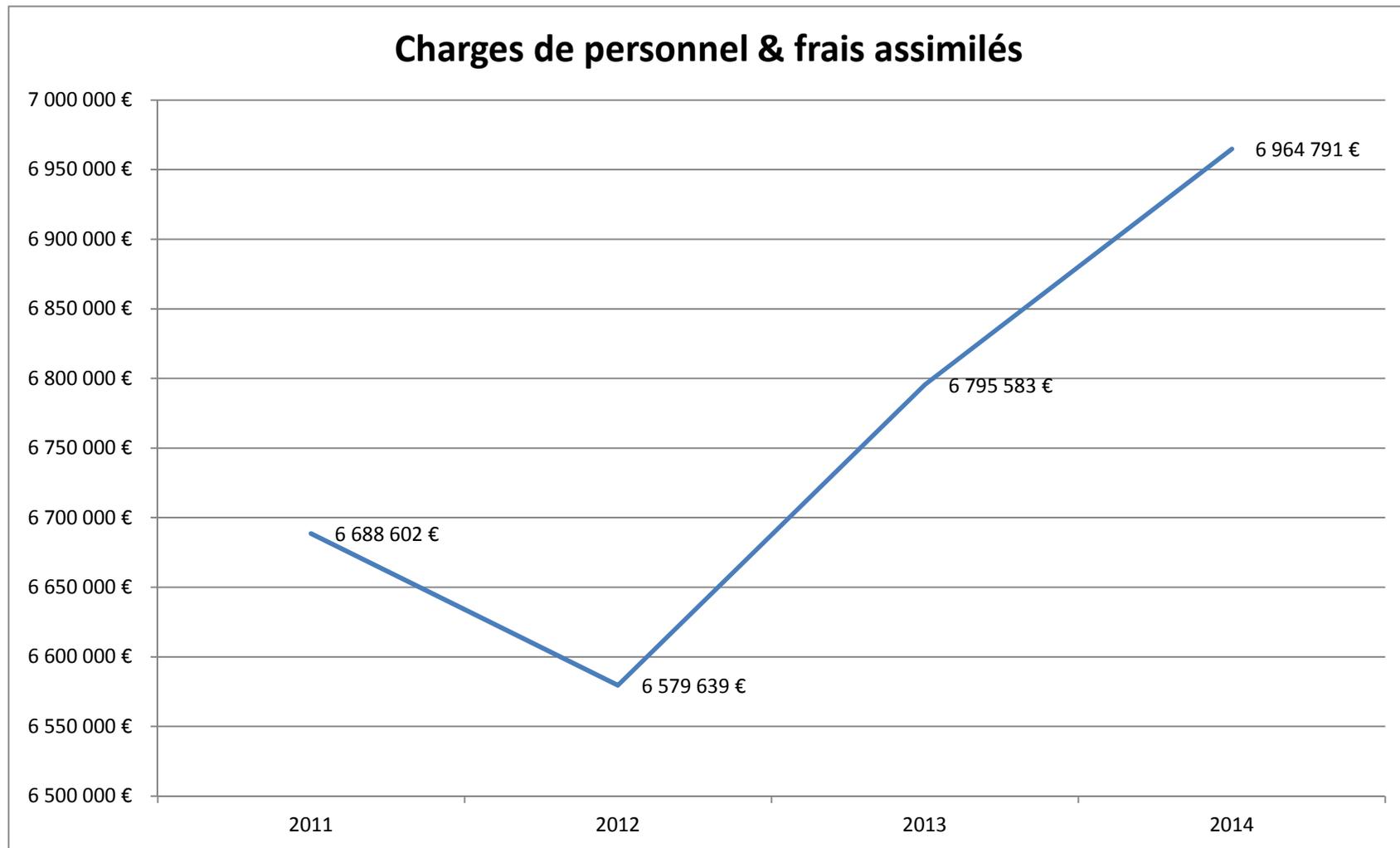
Les postes de charges ayant évolué de façon significative en 2014 par rapport à la moyenne des 4 dernières années :

- Eau + 30 K€ (+ 54,23 %)
- Prestations extérieures + 144 K€ (+32,13 %)
- Entr.rép.bâtiments + 31 K€ (+106,02 %)
- Assurances + 20 K€ (+34,93 %)
- Etudes et recherches + 17 K€ (+ 99,56 %)
- Formation +17 K€ (+82,52 %)
- Foires & expositions +20 K€ (+32,27 %)
- Missions, voyages & déplacements + 6 K€ (+74,47 %)

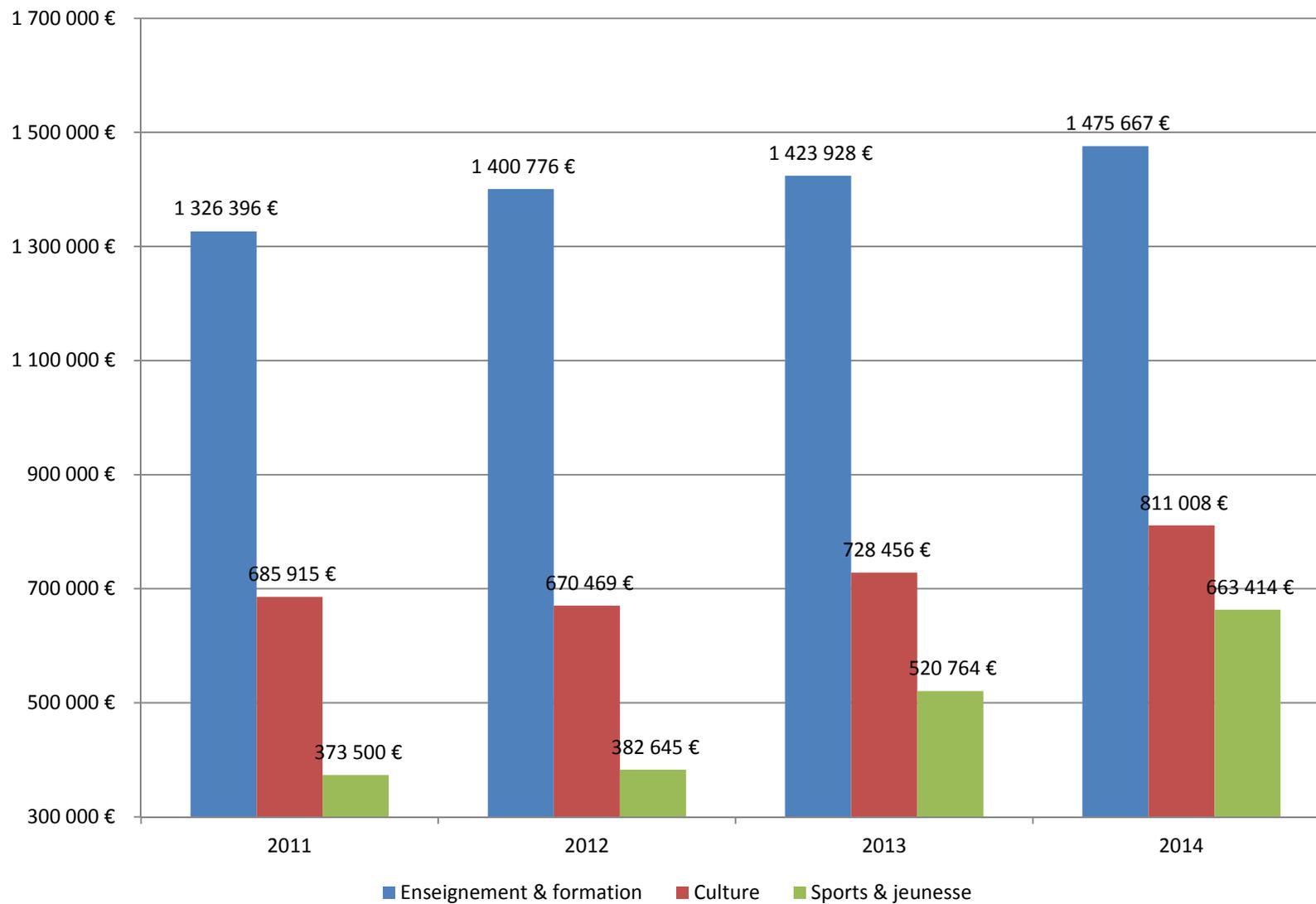
Les charges à caractère général de la fonction « culture » ont augmenté en 2014 de +70 K€ (+10,03 %) et de +188 K€ (+32,44 %) par rapport à l'année 2011.



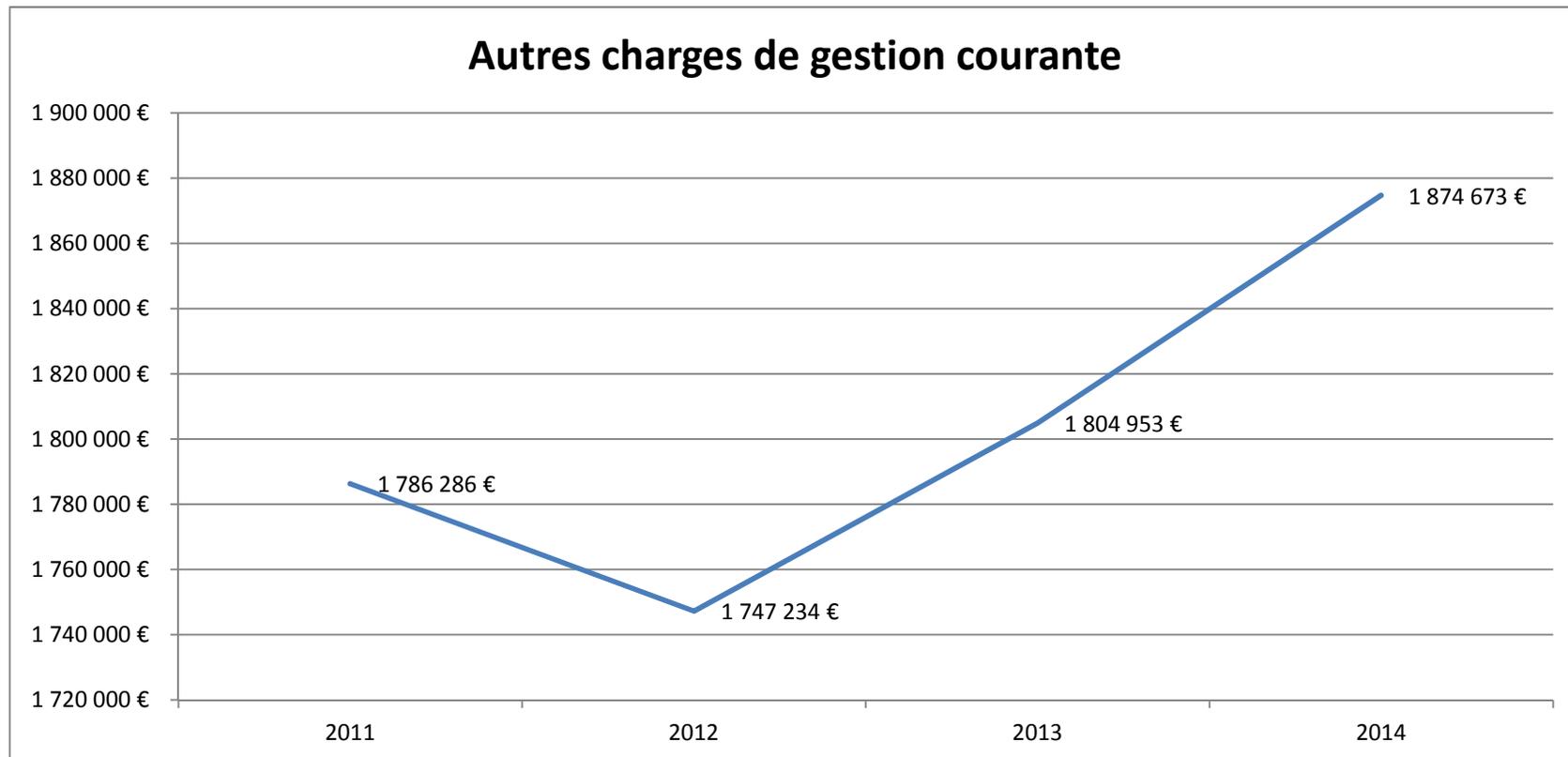
Les frais de personnel ont augmenté de façon très significative depuis l'année 2012.



Trois fonctions ont particulièrement augmenté :



Quant aux charges de gestion courante, les principales augmentations proviennent de la revalorisation du contrat d'association avec les écoles privées et de la subvention d'équilibre accordée au CCAS.



b°) orientation 2015

En raison de la baisse de nos ressources et de notre volonté de ne pas augmenter la fiscalité locale, une maîtrise de nos frais généraux s'avère nécessaire.

Aussi, chaque service de la Ville, tout comme chaque collaborateur, se mobilise déjà pour que cette maîtrise soit réalisée en essayant de maintenir et de développer des actions de qualité à destination des Pontivyens.

Dans une démarche responsable et volontariste en matière de développement durable, nous espérons pouvoir stabiliser le coût des énergies (plan pluriannuel de renouvellement des chaudières, rationalisation de nos locaux) et entamer une baisse de nos coûts administratifs (modernisation, mutualisation, optimisation des services).

La mise à plat du service « restauration », dès la rentrée de septembre 2015, devrait nous permettre dans un premier temps une économie de fonctionnement et à terme nous donner les moyens d'améliorer la qualité des prestations servies.

Une réorganisation des services devrait nous permettre de compenser des nouveaux emplois. Aussi, les principales évolutions des salaires seront de nature réglementaire.

Les actions menées par le CCAS seront soutenues et nous maintiendrons la subvention d'équilibre de 450 000 €.

Afin d'accompagner les nombreuses associations Pontiviennes, nous améliorons légèrement le niveau actuel des subventions versées.

Au-delà des subventions directes, la Ville apportera aux associations des moyens matériels et humains lors des principaux événements tant dans les domaines sportifs, culturels ou actions sociales.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014, qui sera reconduite à la rentrée 2015, la gestion de l'ouverture de la piscine découverte durant l'été et la remise en état progressive de notre voirie, de nos bâtiments, ne permettront pas de juguler la hausse des coûts sur le prochain budget.

2 – 2 charges exceptionnelles

La viabilisation de la zone du Talin sera provisoirement arrêtée et la Ville reprendra en charge la gestion de ce programme afin de maîtriser sa commercialisation en fonction de l'évolution du marché immobilier.

Un emprunt à long terme sera contracté pour financer cette opération.

B – Investissements

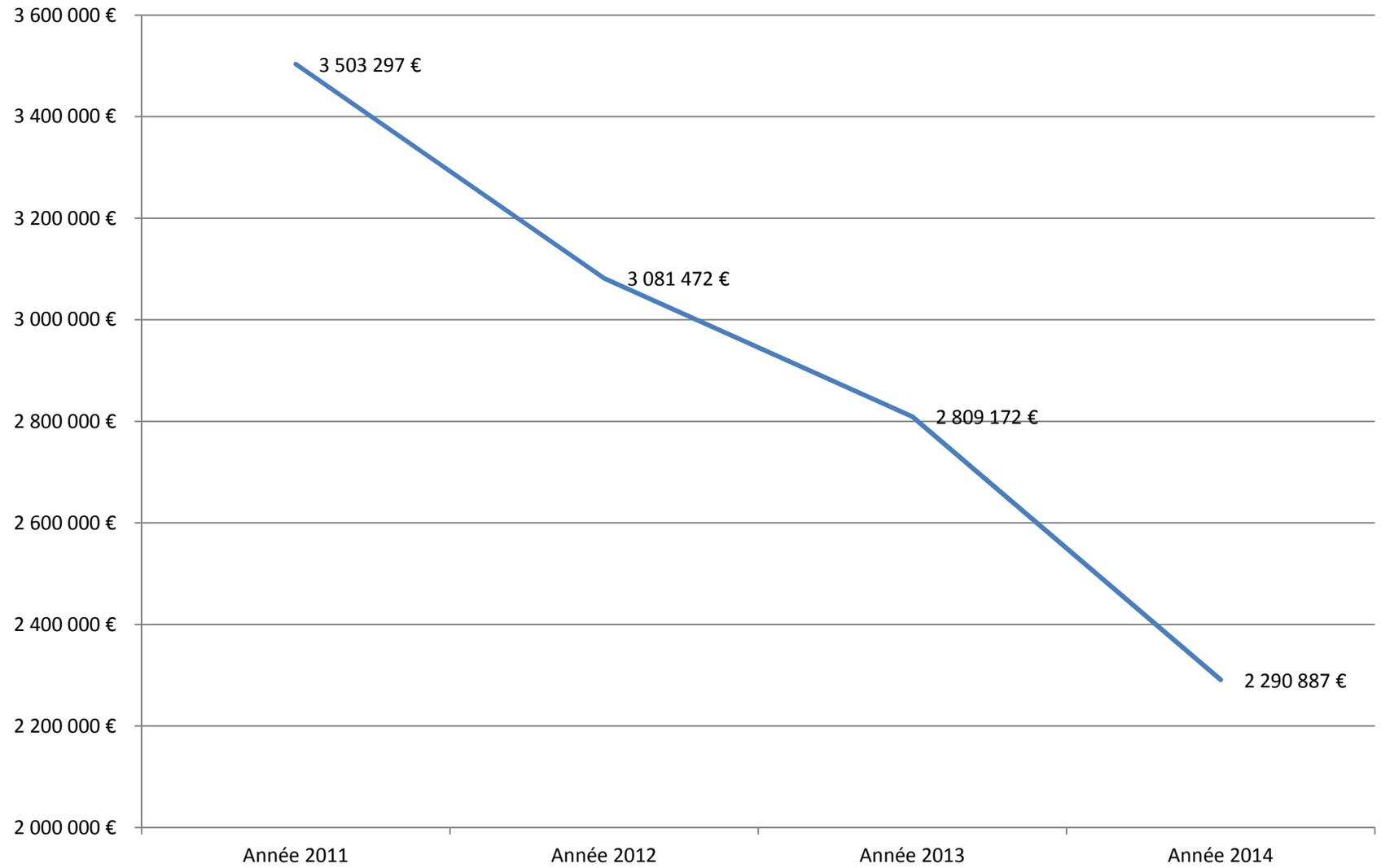
1°) la rétrospective

Les dépenses réelles d'investissement réalisées au cours de ces 4 dernières années se sont élevées à 21 millions d'€, soit une moyenne de 5,2 millions d'€ l'an.

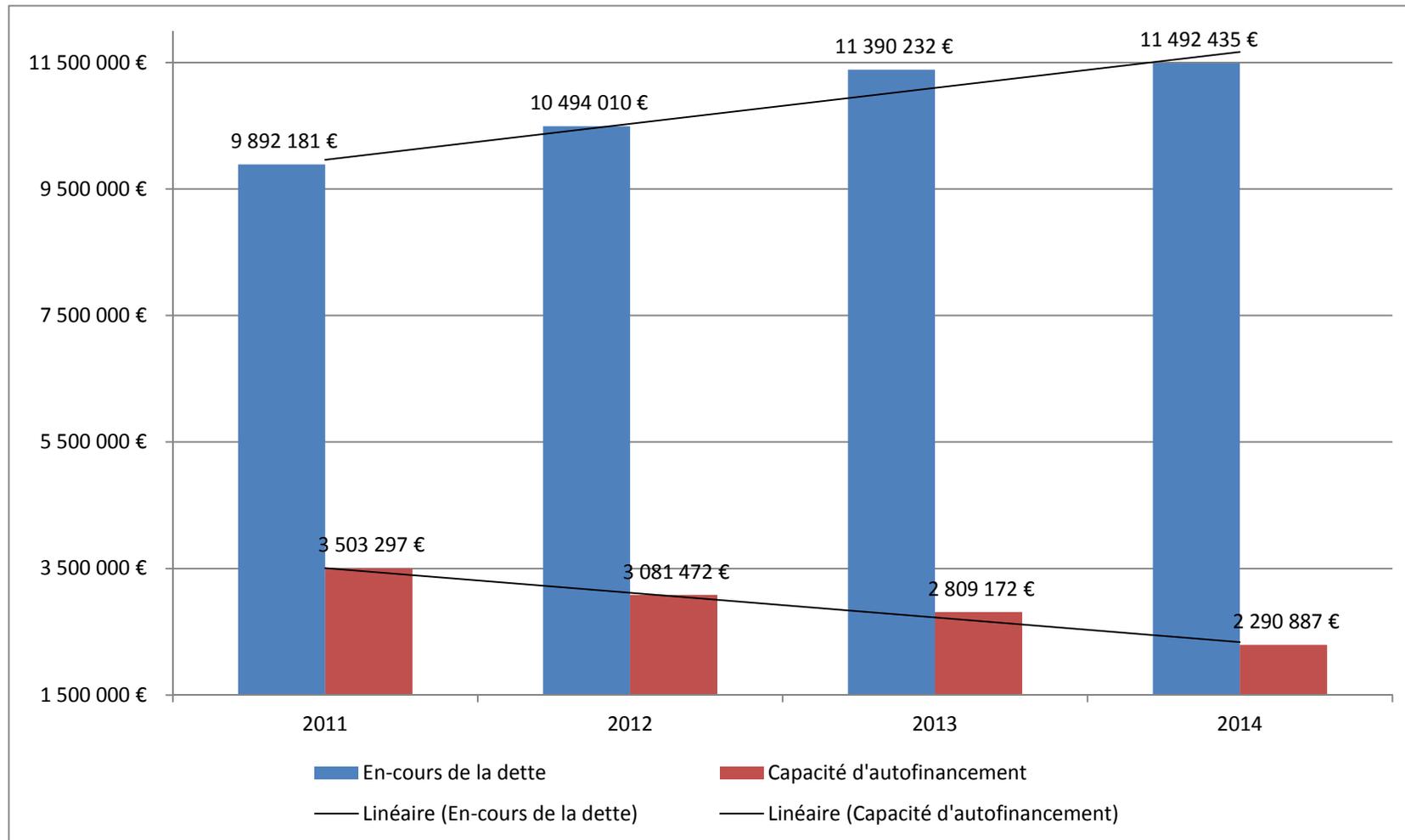
Dans le même temps, notre capacité d'autofinancement a été légèrement inférieure à 13 millions d'€ (y compris un produit exceptionnel de 1,6 million d'€ en 2011) à laquelle il convient d'ajouter les subventions obtenues d'un montant de 3 millions d'€.

Cette capacité d'autofinancement a diminué de 863 K€, soit 27 % (hors prod.except.de 2011), sur les 4 dernières années, en raison principalement de l'augmentation de nos frais de gestion.

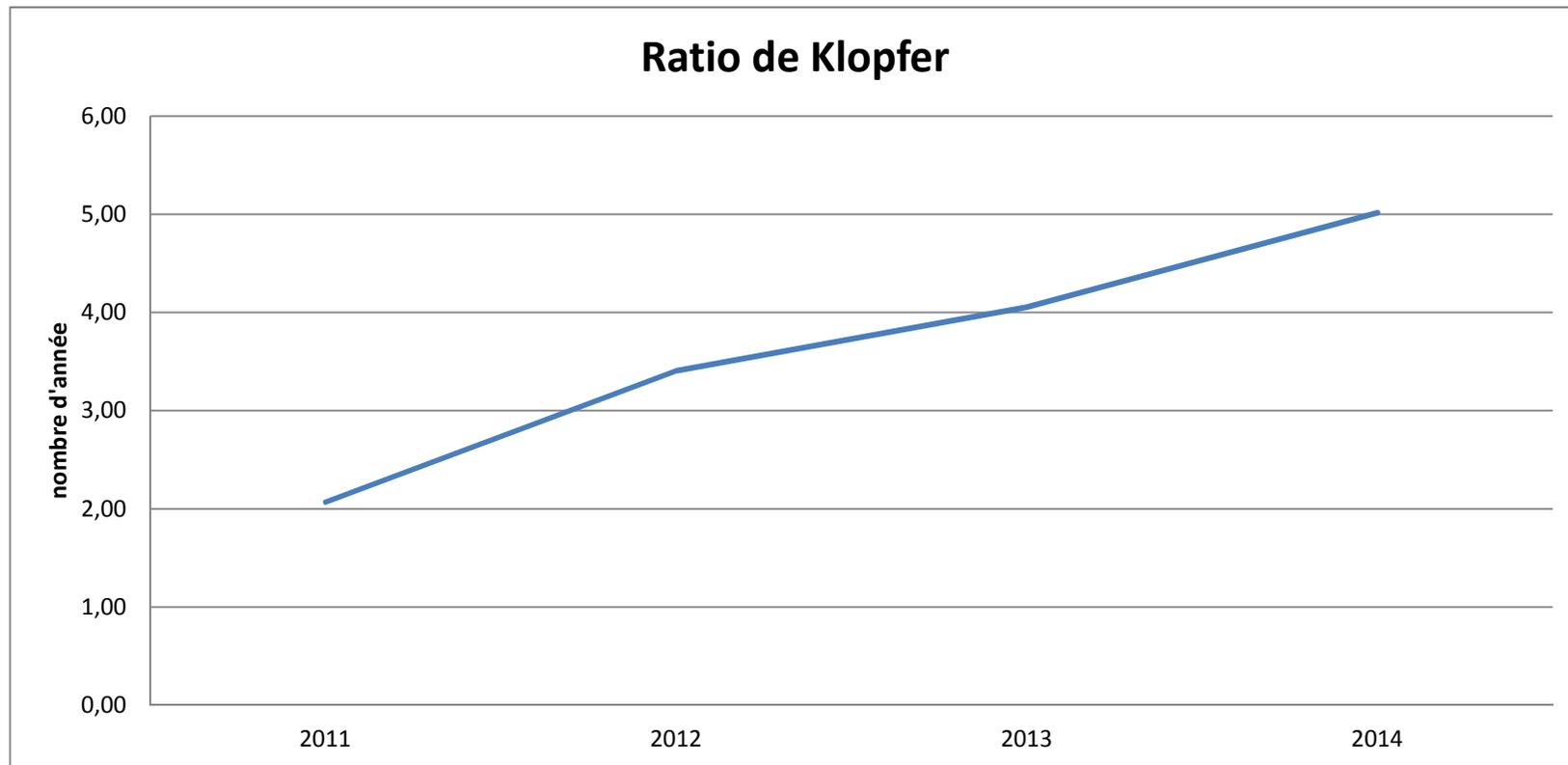
Capacité autofinancement



Ce déficit de financement a contraint notre ville à puiser dans ses réserves et à faire appel à l'emprunt.



Toutefois, même si le ratio de Klopfer, qui matérialise notre capacité de désendettement (en-cours de dette / capacité d'épargne brute), était excellent en 2011, il se détériore à grande vitesse.



2°) orientation 2015

En raison des programmes en-cours (Palais des congrès, aménagements voiries, restauration chapelle de Stival, lotissement du Talin), de l'urgence à traiter certains dossiers (PAPI Blavet, réfection voiries, renouvellement de matériels, toiture de l'école de Stival, vestiaires de Toulboubou, terrains sportifs, salle d'adresse, accueil de la Kerlenn Pondi, signalétique, restauration de notre château, maison de la santé, ...) et de la baisse programmée de notre capacité d'autofinancement, due principalement à la baisse des dotations de l'Etat et à l'inertie de certaines charges, **nous devons augmenter le recours à l'emprunt.**

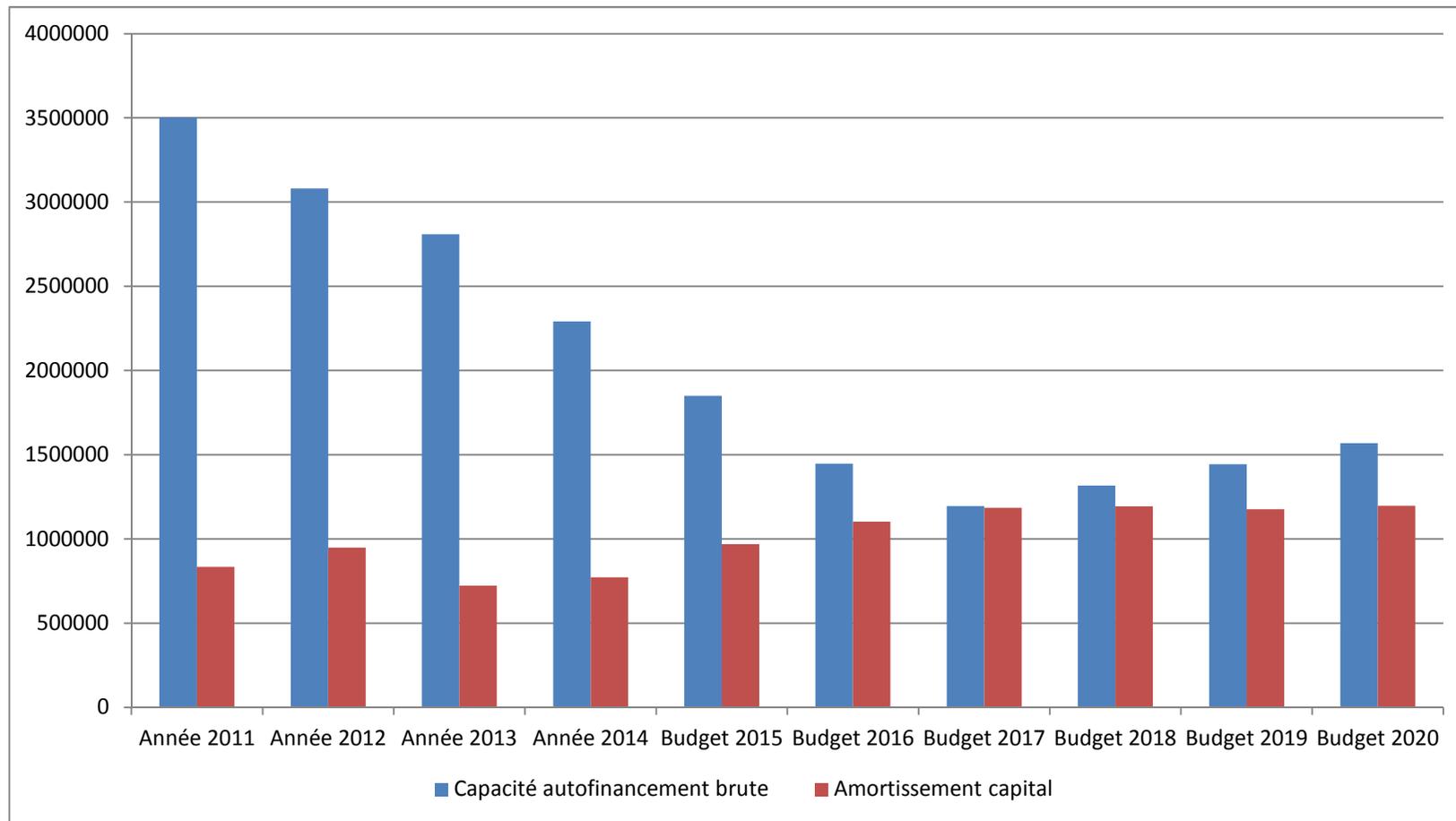
3°) la prospective

Afin d'enrayer cette évolution négative, il conviendra d'adapter le volume d'investissements, restant à la charge de notre collectivité, à notre capacité d'autofinancement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'ajustement de l'investissement devraient permettre de reconstituer une capacité d'autofinancement à l'horizon 2020.

Dans une phase transitoire, nous devons avoir recours à une meilleure rationalisation de notre patrimoine immobilier, à une modernisation et à une mutualisation de nos services, à une optimisation des aides et subventions.

Sur la base d'une hypothèse d'un emprunt de 4,6 millions d'€ en 2015 remboursable sur 20 ans, puis de 1 million d'€ en 2016 et en 2017.



CONCLUSION

Plusieurs principes guident notre politique budgétaire :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Poursuite des investissements afin de rendre notre ville attractive
- Rationalisation et rénovation de notre immobilier communal
- Volonté de ne pas augmenter notre fiscalité locale

Si ces orientations budgétaires ne font pas l'objet d'un vote au conseil municipal, elles permettent d'engager un débat que nous vous proposons de lancer dès à présent.